

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 221 Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris (15e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 11 juin 2012;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris, située à la Mairie du 15e, 31 rue Péclet, à Paris 15e ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1e : Une subvention de fonctionnement de 1.350 euros est attribuée à l'association Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris, qui a pour objet de faire connaître l'histoire et le patrimoine des différents quartiers du 15e arrondissement de Paris, et dont le siège social est situé à la mairie du 15e arrondissement, 31 rue Péclet, 75015 Paris. (D03360) (2012_00149) (21195)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002, provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.